la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE

MOTION

La justice fiscale, condition de la cohésion nationale et du redressement des finances publiques

présentée par Jean-Jacques LOZACH

CONSIDERANT la proposition de Gabriel ZUCMAN, directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité, d'une taxe dite « taxe sur le patrimoine des ultras-riches » et son rapport estimé d'environ 20 milliards d'euros – impôt-plancher de 2% sur les patrimoines dépassant 100 millions d'euros, présentée dans une motion adoptée à la majorité par le conseil départemental de la Creuse le 4 juillet 2025, proposition de réforme fiscale qui reste d'actualité ;
CONSIDERANT la situation dramatique des finances publiques de notre pays plaçant la dette française dans la main d'une spéculation qui compromet notre souveraineté et l'avenir, alors que les besoins en investissements sont considérables, de l'éducation à la transition écologique ou notre Défense nationale ;
CONSIDERANT que le montant de patrimoine qui sera transmis par héritage en France d'ici 2040 en raison de la pyramide des âges, est estimé à 9 000 milliards d'€ ; qu'il serait équitable et d'intérêt national de faire contribuer les successions importantes ;
CONSIDERANT les possibilités offertes par une baisse de la TVA sur les produits essentiels de la vie courante et une hausse de TVA sur les produits de luxe ou importés au détriment de notre tissu industriel ;
CONSIDERANT en outre les grandes difficultés budgétaires auxquelles sont aujourd'hui confrontées les collectivités locales, en particulier les Conseils départementaux, et la nécessité de réduire l'inégalité devant l'impôt puisque proportionnellement les plus gros patrimoines paient beaucoup moins d'impôts que les classes moyennes ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 octobre 2026,

DEMANDE à M. le Premier ministre qu'une réforme fiscale soit mise en œuvre à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances ou inscrite à l'agenda parlementaire, avec pour principe un fléchage de ces ressources nouvelles tant au bénéfice des investissements d'avenir comme l'éducation et la recherche que pour les collectivités territoriales dont le rôle est décisif en matière d'investissements et de croissance économique durable et vertueuse.